

Projet de loi Lefebvre : quelques mesures à ajouter

Mercredi 1^{er} juin 2011

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat à la Consommation, a présenté aujourd'hui son projet de loi pour « renforcer les droits, la protection et l'information du consommateur ». Familles Rurales accueille favorablement ce projet qui répond à des sujets concrets de vie quotidienne comme par exemple la mesure permettant aux familles de pensionnaires de maison de retraite de ne plus payer le mois voire le trimestre en cours au moment du décès.

Pour compléter ce projet de loi, Familles Rurales souhaite introduire de nouvelles dispositions :

- La suppression de toute durée d'utilisation pour les offres prépayées de téléphone mobile,
- La réglementation des pratiques des professionnels du marché funéraire,
- L'instauration d'un délai de rétractation pour les ventes effectuées dans des foires
- L'obligation de former les vendeurs d'électroménagers aux produits d'assurance (extension de garantie).

Dans le cadre de l'examen du texte, Familles Rurales souhaite que le gouvernement aborde la phase parlementaire dans un esprit d'ouverture afin que le texte puisse être enrichi par les députés et les sénateurs.

La grande absente de ce projet reste cependant l'action de groupe. Attendue depuis plusieurs années, elle permettrait aux consommateurs de pouvoir obtenir collectivement réparation et améliorerait la protection de leurs intérêts. Sera-t-elle la grande absente de ce mandat présidentiel ?

Contacts presse : 01 44 91 88 88

Amélie Bachelet : amelie.bachelet@famillesrurales.org

Laëtitia Verdier: laetitia.verdier@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org